



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Lundi 17 Décembre 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.1.12, 1.1.13, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 7.9, 7.10, 7.11, 7.12, 7.13, 7.14, 7.15, 7.16, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 2.11, 2.12, 2.13, 2.14, 2.15, 2.16, 2.17, 9.1, 9.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h45.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : M. Alain PARIS représenté par Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 6.8), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'au 0.2), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 3.1), M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 3.1), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 0.5), Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 2.1), M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 8.1 et jusqu'au 0.5), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (jusqu'au 7.6), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINÉAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT représenté par Mme Andrée ANTOINE Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (jusqu'au 7.14) Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY (à partir du 3.1) Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : M. Claude PREIONI représenté par Mme Françoise GILLET Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Jacques CANAL Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaudefontaine : M. Jacky LOUISON Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 4.3) Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 5.3) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER représentée par M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 3.1)

Étaient absents : Arguel : M. André AVIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guéric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, M. Yannick POUJET Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chaléze : M. Gilbert PACAUD Champoux : M. Philippe COURTOT Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Gennes : Mme Thérèse ROBERT La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salín : M. Daniel PARIS Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Venise : M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance : M. Yves MAURICE

Procurations de vote :

Mandants : A. AVIS, E. ALAUZET, P. BONNET, E. BRIOT, C. CAULET, Y.M. DAHOUI, C. DELBENDE, L. FAGAUT, O. FAIVRE-PETITJEAN, M. LEMERCIER, C. MICHEL, T. MORTON (jusqu'au 4.7), M. OMOURI, Y. POUJET, G. PACAUD, C. BOTTERON (à partir du 7.15), M. JASSEY (jusqu'au 4.7), S. RUTKOWSKI, P. CORNE, D. PARIS, P. CONTOZ, P. BELUCHE, J.M. BOUSSET, A. GROSPERRIN, P. ROUTHIER, Y. DELARUE, A. LORIGUET

Mandataires : M. DONEY, C. THIEBAUT, J. GROSPERRIN, E. MAILLOT, F. PRESSE, R. REBRAB, C. LIME, M. SEBBAH, L. CROIZIER, D. POISSENOT, N. BODIN, M. LOYAT (jusqu'au 4.7), C. WERTHE, M. ZEHAF, A. BLESSEMAILLE, Y. GUYEN (à partir du 7.15), G. ORY (jusqu'au 4.7), J. CANAL, J. LOUISON, R. STEPOURJINE, J.Y. PRALON, T. JAVAUX, F. BAILLY, D. PAINÉAU, Y. MAURICE, J. KRIEGER, F. TAILLARD

Délibération n°2018/004518

Rapport n°1.1.1 - Budget primitif - Budget annexe déchets 2019

Budget primitif - Budget annexe déchets 2019

Rapporteurs : Gabriel BAULIEU et François LOPEZ, Vice-Présidents

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Résumé :

L'année 2019 sera consacrée à la mise en œuvre de la nouvelle organisation de la collecte, à l'harmonisation de la redevance incitative « à la levée et à la pesée » sur l'ensemble du Grand Besançon, à l'amélioration de la gestion des déchets en habitat social collectif sur le quartier de Planoise et à la poursuite de la réflexion, en lien avec le SYBERT, sur la gestion des biodéchets. Le montant moyen de Redevance à percevoir sur les ménages s'établira à 73,0 € HT par habitant (soit 80,30 € TTC), un montant en légère baisse en comparaison de 2018.

Pour mémoire le budget annexe Déchets étant assujéti à la TVA, l'ensemble des chiffres figurant dans ce rapport sont présentés en euros hors taxes.

I. Préambule

Le 1^{er} janvier 2019, le nouveau schéma de collecte des déchets résiduels et recyclables et l'harmonisation de la redevance incitative « à la levée et la pesée » seront mis en œuvre sur l'ensemble du Grand Besançon. Cette date correspond à l'échéance de tous les marchés de collecte ; ce nouveau schéma de collecte a vocation à mettre en adéquation le niveau de service avec l'évolution de comportement de nos usagers, à poursuivre l'incitation à la réduction des déchets produits et à maîtriser l'évolution de la redevance.

- Seront poursuivis les projets de sécurisation de la collecte et d'amélioration des dispositifs de collecte des déchets recyclables en centre-ville.
- Fin 2018 un protocole d'accord politique sera passé avec les 4 bailleurs sociaux et l'Union Sociale de l'Habitat et les partenaires : la Ville de Besançon et le SYBERT pour définir un plan d'actions d'amélioration de la gestion des déchets en habitat social collectif sur le quartier de Planoise, à l'occasion de la nouvelle organisation de la collecte. Ces actions doivent permettre de réduire les déchets résiduels produits et donc le montant de redevance acquitté avec également pour objectif l'équité de traitement des usagers du Grand Besançon. Ces actions seront susceptibles d'être soutenues financièrement par le Grand Besançon selon des modalités qui restent à définir.
- En 2019, le dispositif de collecte des recyclables en centre-ville de Besançon sera modernisé avec le déploiement de 8 stations tri aériennes en phase test et le démarrage de l'augmentation de capacité via les points d'apports volontaires enterrés.
- Enfin, la réflexion se poursuivra dans le cadre de l'étude menée par le SYBERT avec les EPCI adhérents pour la prise en compte de l'obligation réglementaire à l'horizon 2025 de gestion sélective des biodéchets.
- Par ailleurs, il est à noter qu'à compter de 2019, les charges afférentes à la gestion du personnel du SYBERT seront comptabilisées au sein du Budget Annexe Déchets du Grand Besançon. Il est précisé que ces opérations sont strictement équilibrées en recettes et en dépenses et n'ont donc aucun impact sur le niveau de redevance.

II. Enjeux financiers

A/ Section d'investissement

1. Les dépenses 1 665 K€ pour 2019 (contre 1 640 K€ en 2018)

a/ Les acquisitions de bacs roulants : 250 K€ (montant identique à 2018)

L'enveloppe nécessaire à l'acquisition de conteneurs est prévue à hauteur de 250 K€ pour 2019. Ces crédits permettront :

- le renouvellement normal du parc sur l'ensemble du Grand Besançon,
- la fourniture de pièces détachées,
- les demandes d'ajustement de volume des bacs par les usagers.

b/ Les acquisitions de points d'apport volontaire : 400 K€ pour 2019 (montant identique à 2018)

Cette dotation va permettre de financer :

- le renouvellement ordinaire du parc de PAV,
- le programme de modernisation et d'enfouissement des dispositifs de collectes sélectives notamment en centre-ville. Il est à noter que ce projet est susceptible d'être soutenu par les éco-organismes.

c/ L'acquisition de matériel roulant : 800 K€ pour 2019 (contre 750 K€ en 2018)

La rubrique véhicules est prévue à hauteur de 800 K€ pour 2019. Cette enveloppe va permettre :

- de lancer la procédure d'acquisition de 3 véhicules poids lourds de collecte des ordures ménagères dotés de leur système complet de pesée dans le cadre du programme ordinaire de renouvellement
- le renouvellement des véhicules légers et des petits utilitaires ainsi que d'éventuelles grosses réparations.

d/ L'acquisition de matériel informatique : 120 K€ pour 2019 (montant identique à 2018)

Cette enveloppe intègre pour 2019 :

- le programme d'acquisition et d'installation d'équipements informatiques embarqués sur les bennes à ordures ménagères livrées en cours d'année, nécessaires notamment à la récupération des informations de pesée en vue de leur facturation. Ce programme d'acquisition et d'installation se poursuivra jusqu'en 2022 et portera à terme sur 21 bennes (montant annuel : 75 K€).
- le renouvellement intégral des unités centrales sur tous les postes selon le planning établi par la Direction Système d'Information (35 K€)
- le renouvellement ordinaire des autres matériels informatiques de la direction (10 K€).

e/ Le remboursement de la dette en capital : 0 K€ pour 2019

La dernière échéance du dernier emprunt en cours a pris fin en 2017.

2. Les recettes : 1 665 K€ en 2019 (contre 1 640 K€ en 2018)

a/ Les amortissements : 942 K€ pour 2019 (contre 732 K€ en 2018)

Les gros investissements réalisés dans le cadre du programme d'acquisition et de renouvellement de véhicules de collecte, avec notamment la mise à disposition de 7 véhicules au prestataire de collecte, induit une hausse de cette dotation à partir de 2019.

b/ Le recours à l'emprunt : 722 K€ pour 2019 (contre 907 K€ en 2018)

Ce budget 2019 fait apparaître un recours à l'emprunt d'un montant de 722 K€. Cette enveloppe permet en théorie le financement du programme d'investissement 2019. Il est à noter toutefois que ces crédits ne seront mobilisés qu'en cas de besoin effectif. En effet, au regard de la situation financière et de l'affectation des excédents à l'occasion du vote du compte administratif 2018, tout ou partie de ces crédits pourront être annulés.

B/ Section de fonctionnement

1. Les dépenses : 24 480 K€ pour 2019 (contre 20 994 K€ en 2018 soit un budget en hausse de +16,6 %)

Hors comptabilisation des opérations afférentes à la gestion du personnel du SYBERT qui se montent à 3 350 K€ en 2019, la hausse de cette section ressort à + 0,6 % soit 21 130 K€.

a/ Les dépenses liées aux prestations de traitement des déchets facturées par le SYBERT

Les prévisions relatives à cette rubrique sont basées sur les hypothèses d'évolution des tonnages les plus probables à ce jour.

Ainsi, le montant du poste traitement des déchets s'établirait à 12 182 K€ pour 2019 soit en hausse de 2,5 % en comparaison de 2018 qui s'élevait à 11 884 K€. Hors comptabilisation des opérations afférentes à la gestion du personnel SYBERT, les charges de traitement représentent 57,7 % de la section de fonctionnement (57,1 % en 2018).

Prestations de tri des déchets recyclables et prestations annexes (1 903 K€ pour 2019 contre 2 041 K€ en 2018, soit -6,8 %)

Il est rappelé que le tarif à la tonne triée appelé par le SYBERT prend en compte l'ensemble des coûts d'exploitation, déduction faite des recettes relatives à la reprise des papiers, journaux et magazines ainsi que du gain dégagé par la gestion par le SYBERT du contrat unique avec « CITEO emballages » pour tous ses adhérents.

Ce poste tient compte des prestations annexes suivantes :

- le transport des refus de tri à l'UIOM : 22 K€,
- la prestation de reprise du verre au centre de massification : 35 K€,
- la mise en balles des cartons : 10 K€.

Il est à noter que la reprise en régie par le SYBERT d'une partie du fonctionnement du centre de tri permet l'abaissement du prix de la tonne triée de 149,6 € /t en 2018 à 135 €/t en 2019.

Année	Tonnage prévu	PU	Prévision budgétaire
Estimation pour 2018	13 400	149,60 €/t	2 005 K€
2019	13 600	135,00 €/t	1 836 K€

Valorisation des OM résiduelles (4 876 K€ pour 2019 contre 3 863 K€ en 2018, soit +26,2 %)

La prévision 2019 est établie sur l'hypothèse d'un maintien des fours dans la configuration actuelle et ne prennent donc pas en compte un éventuel arrêt prématuré et définitif de la ligne d'incinération de 1976.

Il est précisé que le prix de la tonne de déchets incinérés présenté est en outre grevé de la TGAP à un taux estimé de 7,3 €/t pour 2019. Selon le projet gouvernemental et le niveau de performance actuel de l'UIOM, la TGAP devrait progressivement augmenter chaque année pour atteindre 15 €/t à l'horizon 2025.

Evolution estimée 2018/2019

Année	Tonnage incinéré prévu	PU	Prévision budgétaire
estimation ajustée 2018	31 700	118,60 €/t + 6 €/t	3 950 K€
2019	31 100	149,5 €/t + 7,3 €/t	4 876 K€

Déchetteries, frais de fonctionnement SYBERT, prévention, valorisation organique et contribution pour travaux éventuels sur UIOM
(5 403 K€ pour 2019 contre 6 063 K€ en 2018, soit -10,9 %)

Année	Déchetteries (€/hab.)	Prévention (€/hab.)	Administration (€/hab.)	Valorisation organique (€/hab.)	Contribution travaux UIOM	Total (€/hab.)	Prévision budgétaire
2018	22,51	1,12	2,84	1,55	3,16	31,18	6 063 K€
2019	22,51	1,12	2,84	1,55	0	28,02	5 403 K€

Population prise en compte pour 2018 : 192 302 habitants
Population prise en compte pour 2019 : 192 816 habitants

b/ Les prestations de collecte des déchets

Collecte des déchets résiduels et recyclables
(1 414 K€ pour 2019 contre 1 850 K€ en 2018)

Dans le cadre du nouveau marché de collecte qui débutera le 1^{er} janvier 2019, il est rappelé que 48 communes du Grand Besançon, soit 32 600 habitants, verront leur fréquence de collecte des déchets résiduels passer d'une fois par semaine à une fois par quinzaine.

Le 1^{er} janvier prochain, la société VEOLIA sera prestataire unique de collecte des déchets résiduels et recyclables du Grand Besançon. La durée du nouveau marché est prévue pour 3 ans renouvelable 2 fois 1 an.

Dans le cadre de ce marché, 7 bennes nouvellement acquises seront mises à disposition du prestataire. Les dotations aux amortissements de ce matériel, soit environ 175 K€ par an, seront comptabilisées au sein du budget annexe. Par ailleurs, le périmètre d'intervention du prestataire est légèrement réduit par rapport à la situation de 2018.

Globalement la nouvelle organisation, avec notamment la diminution de la fréquence de collecte des déchets résiduels pour 32 600 habitants et l'optimisation des collectes, vont permettre d'économiser 200 K€ sur ce poste.

Collecte du carton
(80 K€ pour 2019, montant identique à 2018)

Le marché actuel avec la société SITA est entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017. Il est établi sur la base d'un prix actualisé (valeur 2018) de 182,29 €/t de carton collectée. Le tonnage annuel est estimé à moins de 400 tonnes.

c/ Les dépenses de personnel

4 960 K€ en 2019 (contre 4 920 K€ en 2018) soit en évolution de +0,8 %

Les crédits prévus pour 2019 tiennent compte des conséquences liées à l'ensemble des mouvements de personnel (retraite, embauches, mutations, redéploiements de postes...) intervenus et à intervenir d'ici à la fin de l'année 2019, les mesures catégorielles ainsi que le Glissement Vieillesse Technicité.

Cette dotation intègre notamment :

- le GVT : + 15 K€
- la hausse de cotisation patronale de retraite : + 25 K€
- l'augmentation de la part des prestations de collecte réalisées par la régie dans le cadre du nouveau schéma de collecte qui passe de 74 à 82 % correspondant à 3 agents de collecte supplémentaires soit un équipage.

Les efforts permanents d'optimisation menés au cours de ces dernières années permettent une évolution maîtrisée de ce poste.

d/ Les fournitures pour la régie : 488 K€ pour 2019 (contre 480 K€ en 2018, soit +1,7 %) soit + 8 K€

Il s'agit de la fourniture de carburant, de pièces mécaniques et de magasin nécessaires au fonctionnement de la régie. La hausse des prix du carburant explique en grande partie cette évolution.

e/ Les autres prestations : 103 K€ pour 2019 (montant identique à 2018)

Il s'agit notamment des prestations de nettoyage des points d'apport volontaire, du recours à du personnel de collecte intérimaire ainsi qu'à la prestation de suivi de la flotte de véhicules.

2. Les recettes : 24 480 K€ pour 2019 (contre 20 994 K€ en 2018 soit un budget en hausse de +16,6 %)

Hors comptabilisation des opérations afférentes à la gestion du personnel du SYBERT qui se montent à 3 350 K€ en 2019, la hausse de cette section ressort à + 0,6 % soit 21 130 K€.

a/ Subventions : 3 035 K€ pour 2019 (contre 2 820 K€ en 2018)

La principale recette correspond à l'aide à la valorisation des déchets recyclables émanant de CITEO pour la partie emballages. Il est rappelé que depuis 2016, il appartient au SYBERT, dans le cadre du contrat unique regroupant ses adhérents, d'encaisser cette subvention auprès de « CITEO emballages » et de la reverser à ses adhérents. Le montant globalement attendu au titre de l'exercice budgétaire 2019 est évalué à 2 770 K€. Ce montant prend en compte le tonnage estimé de déchets qui sera recyclé en 2018, le soutien lié à l'extension du tri des nouvelles résines plastiques, mais aussi le rythme de versement des acomptes trimestriels par le SYBERT.

Il est précisé qu'un second contrat avec « CITEO papier » géré par la Direction Gestion des Déchets concerne le soutien à la valorisation matière des imprimés non sollicités (publicités). L'aide attendue pour 2019 s'élève à 185 K€.

A ce poste figure également depuis 2016 et jusqu'en 2019, le soutien versé par l'ADEME dans le cadre de l'opération « changement de comportement » en direction de l'habitat collectif pour un montant de 60 K€, ainsi qu'un soutien de 20 K€ versé par l'éco-organisme ECO-TLC pour la valorisation des textiles.

b/ Ventes matières : 750 K€ pour 2019 (contre 814 K€ en 2018)

Cette prévision prend en compte une stagnation du tonnage de matière recyclable valorisée et un cours de reprise des matières basé sur l'année 2018.

c/ La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)

Il est précisé que les 15 communes intégrées dans le Grand Besançon le 1^{er} janvier 2017 bénéficieront à compter du 1^{er} janvier 2019, du même niveau service ainsi que du même mode de facturation de la redevance que les autres communes du Grand Besançon historique.

Pour mémoire, la redevance incitative du Grand Besançon est entrée en application le 1^{er} septembre 2012. Cette RI est composée de 2 parties :

- une part fixe ou abonnement dont l'assiette est composée du nombre par volume des bacs pour déchets résiduels en place chez les usagers,
- une part variable, elle-même composée :
 - d'une partie levée dont l'assiette correspond au nombre de présentation à la collecte des bacs pour déchets résiduels,
 - d'une partie pesée dont l'assiette est constituée des poids de déchets résiduels présentés à la collecte.

Par ailleurs, il est rappelé que 32 600 habitants verront leur niveau de service modifié quant à leur fréquence de collecte des déchets résiduels qui passera d'une fois par semaine à une fois par quinzaine, ce qui correspond à leurs besoins actuels.

Pour 2019, au vu des éléments connus à ce jour, la prévision de la recette en masse de la redevance des ménages diminuera légèrement de -0,14 % ce qui nécessitera une hausse moyenne des tarifs de 1,9 %.

Ainsi, sur la base de la dernière population INSEE connue (192 816 habitants), le montant moyen de RI à percevoir sur les ménages s'établira à **73.0 € HT par habitant en 2019** soit 80,3 € TTC (contre 73,3 € HT et 80,6 TTC en 2018), soit une moyenne en baisse de 0,4%.

Il est à noter que l'adaptation du niveau de service au comportement des usagers ainsi que l'optimisation des collectes ont permis cette baisse moyenne de 0,4 % de la RI. Sans cette nouvelle organisation, la RI moyenne des ménages serait ressortie à 73,9 € HT soit 81,3 € TTC par habitant soit en hausse de +1,2 %.

Les recettes prévisionnelles d'encaissement de la redevance pour 2019 s'élèvent ainsi à :

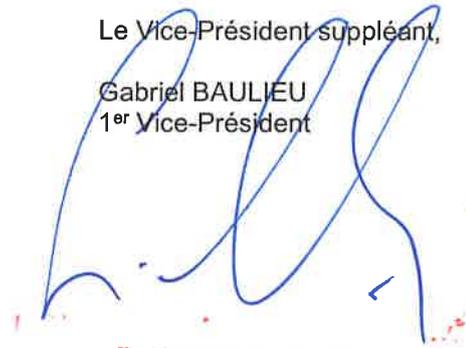
- 14 083 K€ pour la redevance des ménages (contre 14 103 K€ au projet de budget 2018).
- 3 087 K€ pour la redevance des non-ménages (professionnels, administrations...)

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le budget primitif déchets 2019.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Préfecture du Doubs

Reçu le 21 DEC. 2018



Contrôle de légalité

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0

BUDGET ANNEXE DECHETS							
		Fonctionnement				Investissement	
		Chapitre	BP 2019			Chapitre	BP 2019
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	15 084 500,00	opérations réelles	16 Remboursement de capital	0,00	
		012 Charges de personnel	8 278 000,00		20 Immobilisations incorporelles	3 000,00	
		65 Autres charges de gestion courante	92 000,00		21 Immobilisations corporelles	1 557 000,00	
		66 Charges financières	0,00		23 Immobilisations en cours		
		67 Charges exceptionnelles	81 000,00		020 Dépenses imprévues	1 000,00	
		022 Dépenses imprévues	1 000,00				
		Total opérations réelles	23 536 500,00		Total opérations réelles	1 561 000,00	
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	942 300,00	opérations d'ordre	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	103 976,00	
		023 Virement à la section d'investissement	1 000,00				
		Total opérations d'ordre	943 300,00		Total opérations d'ordre	103 976,00	
TOTAL		24 479 800,00		TOTAL		1 664 976,00	
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	21 274 824,00	opérations réelles	13 Subventions d'investissement reçues	0,00	
		74 Dotations, subvention et participations	3 035 000,00		16 Recours à l'emprunt	721 676,00	
		75 Produits de gestion courante	30 000,00				
		77 Produits exceptionnels	6 000,00				
		013 Atténuations de charges	30 000,00				
		Total opérations réelles	24 375 824,00		Total opérations réelles	721 676,00	
			opérations d'ordre		042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	103 976,00	opérations d'ordre
				021 Virement de la section de fonctionnement	1 000,00		
Total opérations d'ordre	103 976,00			Total opérations d'ordre	943 300,00		
TOTAL		24 479 800,00		TOTAL		1 664 976,00	